

LEDEVOIR

Le projet pétrolier Frontier est «dans l'intérêt public», conclut la commission d'examen



Photo: Rick Bowmer Associated Press Le projet Frontier détruira notamment plus de 140 km² de milieux humides, ce qui aura un effet «de grande ampleur et irréversible».

Alexandre Shields

2 août 2019

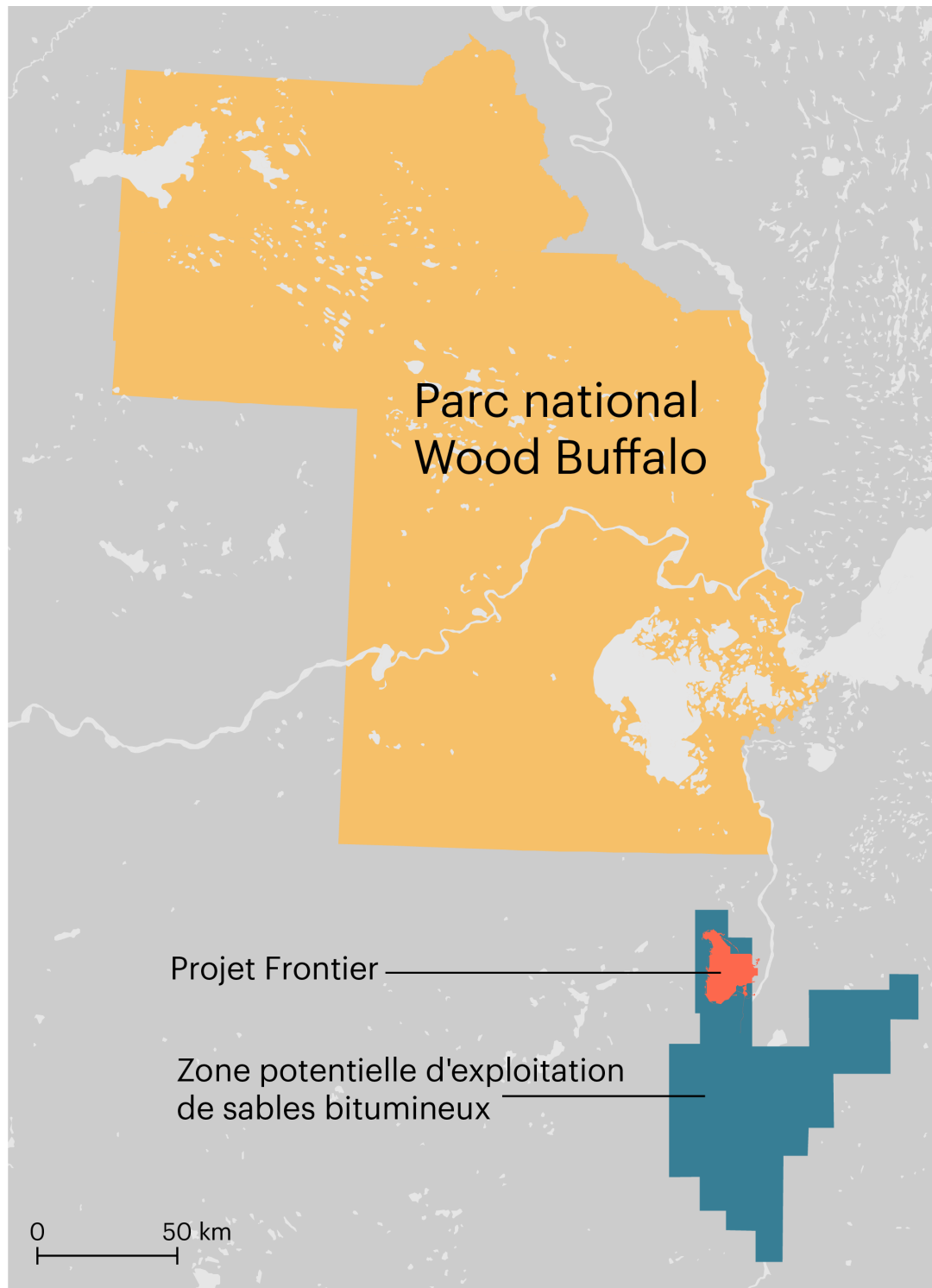
Environnement

Même s'il anéantira de manière irréversible plusieurs milieux naturels, en plus de représenter une menace pour la biodiversité, des espèces en péril et l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, l'imposant projet d'exploitation de sables bitumineux Frontier est « dans l'intérêt public », conclut

la commission chargée d'évaluer ce projet d'extraction de plus de 3,2 milliards de barils de pétrole.

« Même si nous estimons que le projet aura des effets négatifs importants et qu'il y aura des effets cumulatifs sur certaines composantes environnementales et communautés autochtones, nous considérons que ces effets se justifient et que le projet Frontier est dans l'intérêt public », souligne ainsi la commission d'examen conjoint formée de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et l'Agence de réglementation de l'énergie de l'Alberta.

Dans une décision favorable au projet Frontier rendue à la fin du mois de juillet, la commission constate sans détour que le projet de Teck Resources « est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants dans les milieux humides, les forêts anciennes, les espèces en péril dépendantes des milieux humides et des forêts anciennes, la harde de bisons du lac Ronald, et la biodiversité ».



Le projet Frontier détruira notamment plus de 140 km² de milieux humides, ce qui aura un effet « de grande ampleur et irréversible ». Des forêts anciennes seront également rasées pour exploiter le pétrole des sables bitumineux, à ciel ouvert, ce qui entraînera « une perte d'habitat pour de nombreuses espèces qui dépendent de ces forêts, y compris des espèces en péril, pendant au moins 100 ans après la fermeture, en 2081 ».

Globalement, résume la commission d'examen, « une quantité importante d'habitats de milieux humides et de forêts anciennes sera perdue à jamais ou perdue pendant une longue période en raison du projet Frontier, ce qui contribuera aux pertes qui ont déjà eu lieu dans la région ».

Malgré les constats de la commission, qui recommande par ailleurs d'approuver l'extraction de pétrole, Teck Resources dit avoir l'ambition que son projet ait « un impact positif net sur la biodiversité », précise la décision.

Risque climatique

Ce nouveau projet d'exploitation pétrolière, qui s'étendra sur près de 300 km², risque aussi de « rendre plus difficile le respect des objectifs et des engagements du Canada en vertu de l'Accord de Paris, y compris la réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre de 2005 d'ici 2030 ».

L'extraction quotidienne de 260 000 barils de pétrole, pendant plus de 40 ans, devrait également avoir « des effets négatifs importants sur les droits revendiqués, l'usage courant des terres et des ressources, et la culture des groupes autochtones qui utilisent la zone du projet ».

Qui plus est, « les mesures d'atténuation » proposées par Teck Resources « ne se sont pas avérées efficaces ou n'ont pas permis d'atténuer pleinement les effets du projet sur l'environnement ou sur les droits autochtones, l'utilisation des terres et des ressources et la culture ».

La commission estime par ailleurs que le site pétrolier, qui sera situé à quelques kilomètres du parc national Wood Buffalo (inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en raison de sa « valeur universelle exceptionnelle »), devrait avoir des effets « négligeables ou d'une faible ampleur » sur le plus grand parc national du Canada.

En 2017, l'UNESCO a toutefois tiré la sonnette d'alarme, affirmant que le Canada manquait à ses devoirs de protection de cet important milieu naturel, qui compte de vastes forêts et de nombreux cours d'eau. Selon un rapport publié par l'organisme onusien, l'« accumulation de preuves laisse penser que la présence de produits polluants », comme le sulfate et le mercure, est une conséquence directe de l'exploitation de gisements de sables bitumineux.